

PROTOCOLE D'ENTENTE

ZAYO CANADA INC.

(« entreprise »)

- et -

UNIFOR, SECTION LOCALE 2000-A

(« syndicat »)

ATTENDU QUE l'*entreprise* et le *syndicat* ont conclu ensemble une convention collective qui est en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 tel que son libellé l'indique (« convention collective »);

ATTENDU QUE le *syndicat* a émis un *avis de négociation* le ou vers le 10 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'*entreprise* et le *syndicat* ont mené des discussions et des négociations de bonne foi en vue de modifier la *convention collective*;

ATTENDU QUE l'*entreprise* et le *syndicat* ont convenu de renouveler la *convention collective* pour une durée de un (1) an et s'entendent sur une hausse salariale de 1 % par rapport aux taux de salaire de 2018;

EN CONSÉQUENCE l'*entreprise* et le *syndicat* conviennent de ce qui suit :

1. Les modalités énoncées dans la *convention collective* en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 tel que son libellé l'indique, ainsi que l'Entente sur la sécurité d'emploi actuellement en vigueur et toutes les Lettres d'entente applicables, sont renouvelées dans leur totalité, à l'exception de ce que prévoit le paragraphe 2 des présentes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;
2. Les taux de salaire prévus au 1^{er} janvier 2018 tels qu'énoncés dans l'annexe A (classifications techniques) et dans l'annexe B (classifications générales) de la *convention collective* seront haussés de un pour cent (1 %) à compter du 1^{er} janvier 2019. Tout ajustement salarial rétroactif doit être effectué dans un délai de deux (2) périodes de paie suivant la conclusion du présent *protocole d'entente*;

3. Le présent *protocole d'entente* est conclu sous toutes réserves et sans établir de précédent relativement à tout différend, grief, arbitrage, poursuite judiciaire ou autre problème opposant les parties aux présentes ou encore à toute position que peut défendre l'une ou l'autre des parties quant à de tels différends;
4. Le présent *protocole d'entente* peut être signé en un ou plusieurs exemplaires qui constituent chacun un original et qui, tous ensemble, sont réputés constituer un seul et même document original.

Signé à _____ ce _____ jour de janvier 2019

Pour l'*entreprise*

Nom (lisiblement) : _____

Pour le *syndicat*

Nom (lisiblement) : _____